RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 18131
Numéro SIREN : 821 892 304
Nom ou dénomination : ABCFP

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 94244



20170942442016

DATE DEPOT : 10/10/2017

N° DE DEPOT : 94244

N° GESTION : 2016B18131

N° SIREN : 821892304

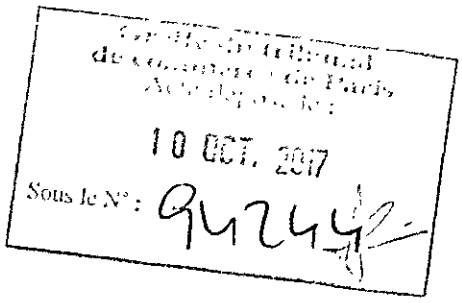
DENOMINATION : ABCFP

ADRESSE : 80 avenue Kléber 75016 Paris

MILLESIME : 2016

.

SAS ABCFP



SAS au capital de 9.000 €

Siège Social :
80 Avenue Kléber
75116 PARIS

RCS PARIS 821 892 304

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 OCTOBRE 2017

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE SIX OCTOBRE A QUATORZE HEURES, au siège social,

Les actionnaires de la SAS ABCFP, Société par Actions Simplifiée au capital de 9.000 €, divisé en 900 actions de 10 € chacune, dont le siège social est à PARIS (16ème arrondissement), 80 Avenue Kléber, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du Président par courrier électronique.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Ont été annexés à cette feuille de présence les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration.

La Société APLITEC, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BIBAS en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Claude FABIANI est nommé scrutateur et déclare accepter ces fonctions.

JCF

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des courriels de convocation envoyés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2016,
- le rapport du Président,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- la liste des actionnaires arrêtée au 16ème jour avant la réunion de l'assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant cette assemblée ;

- les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires au même lieu depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - projet des résolutions présenté par le Président,
 - l'inventaire et les comptes (bilan, compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2016,
 - rapport du Président,
 - le rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport sur les conventions réglementées,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et de cette énumération.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Président sur la marche de la société au cours du l'exercice social clos le 31 décembre 2016 et présentation des comptes de cet exercice,
2. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que de son rapport sur les conventions réglementées,
3. Approbation des comptes du premier exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus au Président,
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Questions diverses,
6. Pouvoirs pour formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve :

- la régularité de la convocation à chaque actionnaire,
- la régularité du droit de communication à chaque actionnaire,
- la régularité de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, à savoir le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesdits comptes faisant apparaître une perte de 2.900 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 quitus de sa gestion au Président.

Elle prend acte du fait qu'aucune charge et dépense somptuaire de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la perte de l'exercice s'élève à -€ 2900.-

Elle approuve la proposition du Président et décide d'affecter la totalité du déficit de l'exercice au poste report à nouveau dont le montant est ainsi de - € 2.900.-, les capitaux propres de la société étant de € 6.100.-

L'assemblée générale prend acte du fait qu'aucun acompte sur dividende n'a d'ores et déjà été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte du fait qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de cette réglementation n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à QUINZE HEURES.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

Certifiés conformes



SAS ABCFP

80, Avenue Kleber
75016 PARIS

Exercice du 27/07/2016 au 31/12/2016
Comptes arrêtés au : 31/12/2016
En Euros

PLACEK ET EPELBAUM
109 Bd de Sébastopol
Tél : 01 40 13 81 00
Fax : 01 42 21 14 40
75002 PARIS

Attestation

Etat exprimé en **euros**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS ABCFP** relatifs à l'exercice du **27/07/2016** au **31/12/2016**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**809 450 euros**
Chiffre d'affaires :	**0 euros**
Résultat net comptable :	**-2 900 euros**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros	31/12/2016 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions brevets droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques,mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	87 535		87 535	
Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	718 339		718 339	
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	3 576		3 576	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (III)	**809 450**		**809 450**	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	**809 450**		**809 450**	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	9 000	
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(2 900)	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**6 100**	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	802 630	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	720	
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**803 350**	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**809 450**	

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 900,15)	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	803 350	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros | 31/12/2016

		France	Exportation	5 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			87 535	
	Variation de stock			(87 535)	
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 775	
	Impôts, taxes et versements assimilés			125	
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (2)			**2 900**	
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(2 900)**	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 900)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 900)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	2 900	
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(2 900)	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	27/07/2016 31/12/2016	5 mois		mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	**809 450**	*100,00*			**809 450**	
Marchandises	**87 535**	*10,81*			**87 535**	
370000 STOCK IMMEUBLE	87 535	*10,81*			87 535	
Autres créances	**718 339**	*88,74*			**718 339**	
445660 TVA DEDUCTIBLE	532	*0,07*			532	
445661 TVA SUR DEPENSES RUE ANTIBES	17 507	*2,16*			17 507	
467100 PROMESSE ANTIBES	700 300	*86,52*			700 300	
Disponibilités	**3 576**	*0,44*			**3 576**	
512100 HSBC	3 576	*0,44*			3 576	
TOTAL DU BILAN ACTIF	**809 450**	*100,00*			**809 450**	

Détail du Passif

Etat exprimé en euros	27/07/2016 31/12/2016 — 5 mois		mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**6 100**	*0,75*		**6 100**	
Capital Social ou individuel	**9 000**	*1,11*		**9 000**	
101100 CAPITAL	9 000	*1,11*		9 000	
Résultat de l'exercice	**(2 900)**	*-0,36*		**(2 900)**	
TOTAL II - Autres fonds propres					
TOTAL III - Total des Provisions					
TOTAL IV - Total des dettes	**803 350**	*99,25*		**803 350**	
Emprunts et dettes financières divers	**802 630**	*99,16*		**802 630**	
455100 BFP	802 630	*99,16*		802 630	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**720**	*0,09*		**720**	
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	720	*0,09*		720	
TOTAL DU BILAN PASSIF	**809 450**	*100,00*		**809 450**	

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	27/07/2016 31/12/2016 5 mois	mois	Variations %
Total des produits d'exploitation			
Ventes de marchandises			
Production vendue Biens			
Production vendue Services + Travaux			
Montant net du chiffre d'affaires			
Total des charges d'exploitation	2 900		2 900
Achats de marchandises	87 535		87 535
607001 DEPENSES CANNES RUE ANTIBES	87 535		87 535
Variation de stocks de marchandises	(87 535)		(87 535)
603700 VARIATION STOCK IMMEUBLE	(87 535)		(87 535)
Autres achats et charges externes	2 775		2 775
613500 LOCATION IMMOBILIERE	248		248
622600 HONORAIRES	1 800		1 800
622700 FRAIS ACTES	655		655
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	72		72
Impôts, taxes & versements assimilés	125		125
635800 AUTRES DROITS	125		125
Résultat d'exploitation	(2 900)		(2 900)
Total des produits financiers			
Total des charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant avant impôts	(2 900)		(2 900)
Total des produits exceptionnels			
Total des charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Résultat de l'exercice	(2 900)		(2 900)

Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **809 450** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **0** euros et un total **charges** de **2 900** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-2 900** euros.

L'exercice considéré débute le **27/07/2016** et finit le **31/12/2016.**
Il a une durée de **5** mois.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques : signature en septembre 2016 d'un acte de substitution avec l'associé principal BFP CAPITAL concernant une promesse de vente avec une indemnité d'immobilisation versée à hauteur de 700K€.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	18 039	18 039	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	700 300	700 300	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**718 339**	**718 339**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	720	720		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	802 630	802 630		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**803 350**	**803 350**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	900,00	10,0000	9 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**900,00**	**10,0000**	**9 000,00**

Certifiés conformes.

ABCFP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE D'UNE DUREE EXCEPTIONELLE DE 5 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

aplitec

4-14, rue Ferrus - 75014 Paris - Tél. : 33 (0) 1 40 40 38 38 - www.groupe-aplitec.com
Société par actions simplifiée au capital de 2 424 200 € - 702 034 802 RCS Paris

Morison KSi
Independent member

ABCFP

Société par actions simplifiée au capital de 9 000 €
Siège social : 80 Avenue Kléber
75016 PARIS

821 892 304 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE D'UNE DUREE EXCEPTIONELLE DE 5 MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice de 5 mois clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABCFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

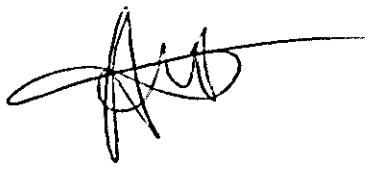
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à PARIS, le 19 septembre 2017
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

Stéphane LAMBERT

Certifiés conformes.



ABCFP

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

aplitec

4-14, rue Ferrus - 75014 Paris - Tél. : 33 (0) 1 40 40 38 38 - www.groupe-aplitec.com
Société par actions simplifiée au capital de 2 424 200 € - 702 034 802 RCS Paris

Morison KSi
Independent member

ABCFP

Société par action simplifiée au capital de 9 000 €
Siège social : 80 Avenue Kléber
75016 PARIS

821 892 304 RCS PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 19 septembre 2017
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

Stéphane LAMBERT